

Equipements sportifs - Travaux d'aménagement et de grosses réparations - Programme 1995 - Demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Chaque année, la Ville de Besançon réalise des travaux d'aménagement et de grosses réparations dans les différents équipements sportifs de la commune.

A la suite du vote du budget, la Commission Municipale des Sports propose le programme 1995 suivant :

Service Bâtiment

<i>Gymnase Fontaine-Ecu</i>		
Bardage translucide	100 000 F	
<i>Gymnase Clairs-Soleils</i>		
Structure béton, étanchéité, isolation thermique, éclairage zénithal	600 000 F	
<i>Gymnase Bersot</i>		
Démolition cheminées	10 000 F	
<i>Gymnase Saint-Claude</i>		
Réfection peintures	50 000 F	
<i>Gymnase Malcombe</i>		
Bardage translucide	30 000 F	
<i>Bâtiment Malcombe</i>		
Remplacement fenêtre	100 000 F	
<i>Gymnase Brossolette</i>		
Bardage translucide	75 000 F	
<i>Gymnase Châteaufarine</i>		
Bardage translucide	80 000 F	
<i>Gymnase Diderot</i>		
Enlèvement tags	100 000 F	
<i>Piscine de Chalezeule</i>		
Réfection des joints + clôture	150 000 F	
<i>Palais des Sports</i>		
Revêtement de protection (1 ^{ère} tranche)	130 000 F	
Total Bâtiment	1 425 000 F	1 425 000 F

Service Electricité-Chauffage*Complexe sportif Léo Lagrange*

Annexe 2 - amélioration eau chaude sanitaire 35 000 F

Tennis - séparation des comptages EDF 70 000 F

Gymnase Malcombe

Amélioration éclairage 60 000 F

Total Electricité-Chauffage 165 000 F 165 000 F**Service Espaces Verts et Sportifs**

Acquisition matériel 50 000 F

Léo Lagrange - réfection sautoir 29 000 F

Piste d'athlétisme - reprise 2 couloirs 300 000 F

Rosemont - assainissement 90 000 F

Saint-Claude - filets pare ballons 110 000 F

Malcombe - réfection tennis n° 3 150 000 F

Total Espaces Verts et Sportifs 729 000 F 729 000 F**Total général 2 319 000 F**

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les opérations ci-dessus,

- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- solliciter l'aide financière du Département pour certains de ces travaux.

Le financement de la part à la charge de la Ville est assuré par des crédits figurant au budget primitif de 1995, sachant qu'il conviendra, en modification de la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 1994, d'inscrire en recettes et dépenses aux imputations ci-dessous, le montant de la subvention départementale accordée pour la réalisation d'un plancher dans le gymnase annexe du Palais des Sports, soit 222 000 F.

- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant des participations départementales, dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 903.50.1053.506 CS 30000 et en dépenses au chapitre 903.50.235.506 CS 30000,

- solliciter l'autorisation du Département de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, une fois de plus nous déplorons l'insuffisance des crédits pour les travaux prévus dans l'entretien du patrimoine sportif. Le programme de travaux à réaliser

dans les équipements sportifs élaboré par les services a été présenté en Commission des Sports le 14 mars. Il représente une dépense de 60 MF, les tranches annuelles représentant à elles seules 12 MF. Il faudra donc, avec les crédits prévus qui sont de l'ordre de 2,5 MF, 5 ans pour réaliser les travaux indispensables par le financement des tranches annuelles. D'autre part, j'aimerais connaître les délais raisonnables que vous avez prévus pour la réalisation des travaux cette fois dans les tranches individuelles, à savoir le complexe sportif Léo Lagrange qui représente plus de 36 MF en hypothèse basse, je vous rappelle quand même qu'au moment du budget, j'avais estimé les travaux à 20 MF et j'étais loin du compte, la piscine couverte qui représente presque 6 MF et le gymnase Denfert Rochereau presque 3 MF. Et enfin pour terminer, il est prévu la remise en conformité du traitement de l'eau à la piscine Mallarmé en 1995. Pourriez-vous nous indiquer le mode de financement de cette opération ? Je n'ai pas retrouvé ni dans le budget, ni dans les tranches annuelles les crédits nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

M. FUSTER : Monsieur le Maire, on a prévu une réunion de la Commission des Sports pour étudier tous ces dossiers le 21 avril. En ce qui concerne le financement de la piscine Mallarmé, on a inscrit cela au budget supplémentaire et cela sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil du 15 mai prochain.

M. FOUSSERET : Tu viens de nous parler d'un nombre important de crédits, de millions qui manquent. Juste une remarque rapide pour dire que si cette année M. BALLADUR ne nous avait pas prélevé 16 MF, nous pourrions peut-être réaliser les travaux au stade et à la piscine. Je crois qu'il faut quand même le dire. On ne peut pas toujours demander des crédits supplémentaires alors que l'Etat par ailleurs nous étrangle toujours un peu plus. Cela ne suffirait pas, d'accord, mais cela aiderait bien quand même.

M. LE MAIRE : Il faut encore, Monsieur GRAPPIN, compter sur d'autres budgets. Il faut des délais pour beaucoup de choses. Mais la remarque de Jean-Louis FOUSSERET doit faire plaisir à M. GRAPPIN concernant M. BALLADUR ! (rires).

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions